

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE GENOLIER ET ENVIRONS (AISGE)

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 17 MARS 2021

Rapport de la commission des bâtiments de l'AISGE pour le Préavis 04/21 (législature 2016-2021) relatif à une demande de crédit de CHF 123'000.00 TTC destiné à l'achat de 6 portacabines consacrés à une nouvelle salle de classe à Genolier financé par un emprunt ou la trésorerie courant.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En raison de la pandémie du COVID-19 et des directives OFSP en vigueur, une brève présentation du préavis 04/2021 nous a été donnée par le biais d'une vidéo-conférence en date du 11 mars 2021 par les membres du CODIR suivant: Mme Florence Sage et M. Gérald Girardet. Ils ont ensuite répondu à nos questions et nous les remercions. La commission des bâtiments s'est ensuite réunie, toujours en vidéoconférence, pour discuter et délibérer de ce préavis.

La commission comprend bien la nécessité et l'urgence de se munir d'infrastructures supplémentaires, via six portacabines équivalant à une classe, pour faire face à l'augmentation de l'effectif scolaire à la rentrée d'août 2021. En effet, avec l'augmentation du nombre d'élèves de l'EPSGE et en raison de l'opposition persistante de riverains contre le projet de construction du Collège Le Bix à Le Muids, il manque de place. De plus, au vu de la situation pandémique, les délais de livraisons de telles infrastructures sont rallongés, d'où l'urgence.

Le préavis mentionne notamment qu'un montant de CHF 50'000.00 avait été inscrit au budget 2021 pour la location de portacabines en prévision de l'ouverture d'une nouvelle classe. Or, après analyse des montants, la location s'avère plus coûteuse que l'achat. Le CODIR nous a précisé que trois offres ont été demandées et que celle qui a été retenue correspond au meilleur rapport qualité-prix. Il s'agit de l'offre fournie par l'entreprise Boxplay SA. L'offre donne en détail le contenu des six portacabines qui forment la classe. A noter que les portacabines actuelles sont mieux isolées que celles du passé. En terme de surface, les 6 portacabines répondent aux exigences actuelles concernant les mesures COVID-19 pour accueillir une classe.

L'emplacement de ces 6 portacabines a été choisi en fonction de la place à disposition sur le complexe scolaire de Genolier mais également en fonction de l'accessibilité et disponibilité des conduites et alimentations (eau, chauffage, électricité) et des exigences liées aux normes sécuritaires (Service du feu). Les 6 portacabines comprennent 5 éléments pour la classe et 1 un pour le vestiaire. Les infrastructures principales suivantes sont comprises: chauffage (1 pompe à chaleur air/air comprenant 3 unités murales raccordées à un groupe externe placé

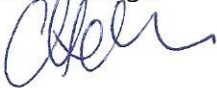
derrière le bâtiment au sol), isolation complète, fenêtres avec volet roulant, luminaires LED, un lavabo). Les fenêtres donneront de la clarté à l'intérieur de la classe en étant installées de la manière suivante : un élément de portacabine sur deux comprendra une fenêtre, en quinconce, de chaque côté de la classe. Les WC ne sont pas compris dans cette classe et les élèves et enseignants devront aller dans le bâtiment de l'Oujon situé juste à côté de l'emplacement choisi pour les 6 portacabines. L'offre mentionne clairement que l'infrastructure électrique et de communication est à prévoir en sus, ce qui est effectivement prévu et mentionné dans le préavis. Le mobilier n'est effectivement pas compris dans le préavis, car il avait déjà été budgété. Ces 6 portacabines seront propriétés de l'AISGE.

Au vu de ce qui précède, la commission des bâtiments de l'AISGE, vous recommande d'approuver le préavis 04/21 (législature 2016-2021) relatif à une demande de crédit de CHF 123'000.00 TTC destiné à l'achat de 6 portacabines consacrés à une nouvelle salle de classe à Genolier financé par un emprunt ou la trésorerie courant.

Givrins, le 11 mars 2021

Les membres présents de la commission des bâtiments :

C. Heller-Berger



M. Bedat



J. Burbidge



C. Deluz



S. Breitenmoser (rapporteur)

